



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

**AUX PERSONNES CONCERNÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 429 DE CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 2022-002 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC AVIGNON MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE 110-IB ET DE MODIFIER LA ZONE 19-A**

Avis public est par le présent donné par le soussigné :

QUE le Conseil, lors de la réunion ordinaire tenue le 11 décembre 2023, a adopté le projet de règlement identifié ci-haut;

QUE le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE le projet de règlement vise les zones 19-A et 110-Ib du plan de zonage;

QUE la modification du règlement a pour objet l'agrandissement de la zone industrielle dans le secteur du Groupe Lebel inc. et de modifier la zone agricole dans le même secteur;

QUE ce règlement et le plan de zonage sont disponibles pour consultation au bureau du soussigné au 470, rue Francoeur à Nouvelle, aux heures régulières de bureau ou sur le site internet de la municipalité;

<https://www.nouvellegaspésie.com/municipalite/documentation/reglements>

<https://www.nouvellegaspésie.com/wp-content/uploads/2019/01/zonage1.pdf>



QU'une consultation publique sur ce règlement aura lieu à la salle du conseil municipal, le **15 janvier 2024, 18 h, à l'hôtel de ville de Nouvelle situé au 470, rue Francoeur**, au cours de laquelle seront expliqués le règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur ce règlement seront entendus lors de cette consultation publique.

Donné à Nouvelle, le 13 décembre 2023

Benoît Cabot  
 Directeur général et greffier-trésorier